

Les élections générales au Canada

La constitution canadienne exige l'élection d'une nouvelle Chambre des communes au moins une fois tous les cinq ans.

Lors de chaque élection générale fédérale, 264 législateurs, représentant un nombre identique de circonscriptions, sont élus à la Chambre des communes. Le chef du parti qui remporte le plus grand nombre de sièges devient premier ministre; ce dernier forme alors son Cabinet.

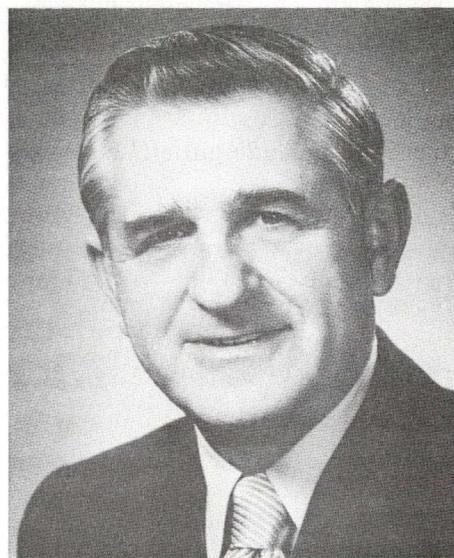
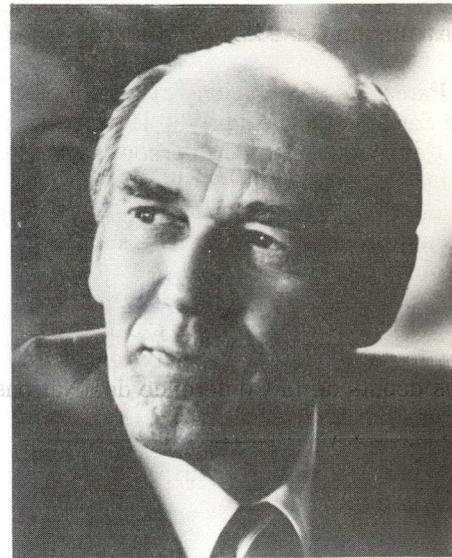
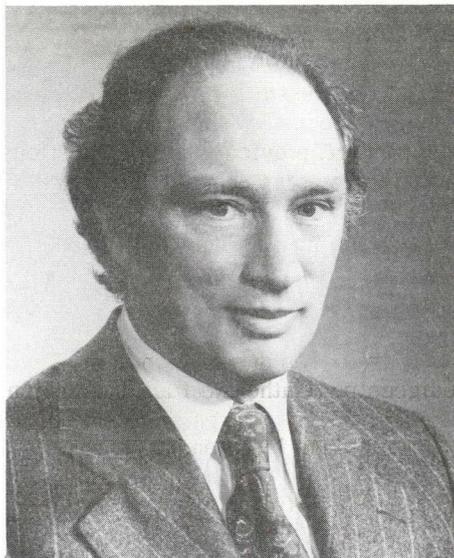
En vertu de la constitution, la représentation à la Chambre des communes doit être révisée tous les dix ans, c'est-à-dire après chaque recensement décennal. Cette révision résulte d'ordinaire en une nouvelle répartition des circonscriptions électorales. Ce travail est exécuté par une commission de révision de la carte électorale nommée à cette fin dans chacune des dix provinces.

Le premier ministre désigne parmi les députés 25 personnes ou plus qui, en qualité de ministres, seront membres de son Cabinet. Tous, d'ordinaire, siègent à la Chambre des communes ou s'y font élire après leur nomination, à l'exception possible d'un ou deux qui peuvent être membres du Sénat, Chambre haute qui n'est pas constituée à la suite d'élections.

Le Cabinet, formé du premier ministre et des autres ministres, exerce le pouvoir exécutif du gouvernement. Chacun de ses membres est à la tête d'un ministère comme par exemple, les Finances, l'Agriculture, les Affaires extérieures et la Justice. De plus, on compte habituellement certains membres du Cabinet, appelés "ministres d'État", qui n'ont aucune responsabilité ministérielle; ils peuvent toutefois être appelés par le premier ministre à remplir des fonctions exécutives précises au sein de certains ministères.

Collectivement, le Cabinet assume la direction et prend l'initiative dans le domaine de la politique nationale et nomme d'autres dignitaires de l'État, y compris les lieutenants-gouverneurs des provinces, les juges et les ambassadeurs. Le Cabinet est responsable en tout temps devant la Chambre des communes.

Les élections générales fédérales ne sont que l'une des nombreuses occasions qui sont fournies aux citoyens de manifester leur volonté quant à la con-



Chacun est libre de fonder un parti politique comme d'adhérer ou de donner son appui au parti de son choix. Deux partis se sont jusqu'à maintenant partagé la plupart des voix de l'électorat canadien. Ce sont le Parti conservateur-progressiste (plus communément le Parti conservateur) et le Parti libéral. Tous les gouvernements canadiens ont été formés par l'un ou par l'autre, ou par une fusion d'éléments en provenance des deux. D'autres partis ont parfois réussi à gagner des élections

provinciales et à élire des groupes à la Chambre des communes. Le Nouveau parti démocratique et le Parti du crédit social sont les deux principaux partis qui entrent dans cette catégorie. Les chefs des principaux partis politiques: (en haut, à gauche) M. Pierre-Elliott Trudeau, libéral; (en haut, à droite) M. Robert Stanfield, conservateur; (en bas, à gauche) M. David Lewis, néo-démocrate; et M. Réal Caouette, créditiste.

duite des affaires publiques. Le Canada est une fédération de dix provinces, dont chacune a sa propre Assemblée législative élue. Chaque province a son système de gouvernement local sous l'égide duquel les conseils élus dirigent les affaires des villes, des villages, des municipalités rurales et des circonscriptions scolaires.

Le Parlement fédéral est toutefois le seul organisme qui fasse des lois et parle au nom de l'ensemble du pays. Il se compose de la reine, représentée au Canada par son vice-roi le gouverneur général, du Sénat dont les membres sont désignés, et de la Chambre des communes dont les membres sont élus au suffrage universel.